

PROTOCOLE GÉNÉRAL USAGERS

18 septembre 2020

REPRISE DES ACTIVITÉS DU CONSERVATOIRE

Ce protocole est établi à partir des recommandations émises par le Ministère de la Culture et de la Communication (en date du 7 septembre 2020). Il vient en complément des recommandations émises par Grand Besançon Métropole ainsi que par l'Éducation Nationale.

Ce protocole pourra être revu régulièrement en fonction des nouvelles directives de l'Etat et de la Collectivité. Ce protocole général est décliné en protocole spécifique selon la nature des activités pédagogiques.

- **Afin de limiter les flux de circulation dans le bâtiment**, l'accès à celui-ci est strictement réservé aux élèves, enseignants, personnels et partenaires réguliers du Conservatoire
- **Les accompagnants des personnes handicapées** seront admis au sein du bâtiment.
- **Des procédures d'accueil des plus jeunes élèves** (4-8 ans) seront communiquées aux familles (se référer aux protocoles spécifiques).
- **Le port du masque** (préconisé à partir de 8 ans et obligatoire à partir de 11 ans), **la désinfection des mains et le respect des règles de distanciation physique** (au moins 1 mètre) est à observer scrupuleusement dès l'arrivée au Conservatoire, dans toutes les circulations et salles de cours (certains cours nécessitent bien évidemment la levée du masque – se référer aux protocoles spécifiques).
- **Il appartient aux élèves de se munir de leur(s) masque(s).**
- **L'entrée des élèves** se fera par la porte principale du Conservatoire côté Avenue Gaulard
- **La sortie du bâtiment** se fera exclusivement côté Bastion et dans le respect des consignes éventuelles.
- Le **service de consigne des instruments** ne fonctionnera qu'entre 8 h et 9 h puis entre 19 h et 20 h.
- Pour les **jeunes élèves disposant d'instruments volumineux** (trombone, saxophone, violoncelle...), les enseignants pourront accueillir leurs élèves à l'entrée du Conservatoire pour porter l'instrument jusqu'à la salle de cours.
- **L'utilisation des machines** à boissons et fontaines à eau est suspendue jusqu'à nouvel ordre.
- Le **centre de documentation** sera inaccessible aux élèves.
- Chaque élève devra disposer de **son matériel personnel** (cahier, crayon, partitions...) afin d'éviter les échanges entre élèves mais aussi entre élèves et professeurs.
- Pour les instruments à accorder, il est vivement conseillé d'acquiescer un accordeur. Suivre les préconisations de l'enseignant.
- Chaque élève devra **se laver les mains ou se les désinfecter avant l'entrée / sortie de la classe**. Chaque élève est libre d'utiliser son propre désinfectant.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET COMPLÉMENTAIRES :

- Chacun des espaces ainsi que le mobilier du Conservatoire sont nettoyés et désinfectés tous les matins par une société spécialisée.
- L'utilisation des toilettes est soumise à un protocole affiché sur chaque porte.
- Le nettoyage des salles de cours, leur ventilation, la désinfection des poignées de portes, pupitres, tables, chaises, interrupteurs, points contacts, etc... seront effectués avant chaque cours par les personnels enseignants et d'accueil-surveillance.
- L'utilisation des ascenseurs est interdite à toute personne, sauf aux personnes à mobilité réduite. Seuls les agents du Conservatoire seront autorisés à les utiliser pour le déplacement des instruments ou autres équipements.
- Tout élève dont le comportement serait susceptible de porter atteinte à la sécurité encourt une mesure temporaire d'interdiction d'accès au Conservatoire.
- Tout élève souhaitant travailler dans une salle doit en faire la demande aux surveillants, muni de sa carte d'élève. Seront notés sur un registre l'heure d'arrivée ainsi que le nom de la salle. Le prêt de la salle est limité à 1h30. Si l'élève souhaite prolonger son temps de travail il devra en faire de nouveau la demande aux surveillants. En fin de séance l'élève devra respecter le protocole de désinfection, et l'aération de la salle mise à disposition sous le contrôle d'un surveillant.

VOUS OU VOTRE ENFANT ÊTES ÉLÈVE DU CONSERVATOIRE, DANS QUELS CAS DEVEZ-VOUS NE PAS VENIR DANS L'ÉTABLISSEMENT ?

L'ÉLÈVE, QU'IL SOIT ADULTE OU ENFANT, EST MALADE, > IL RESTE À LA MAISON

L'élève présente des symptômes d'une maladie, quels qu'ils soient (nez qui coule, toux, fièvre, maux de tête, courbatures...), il doit impérativement rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit guéri. Il est recommandé de consulter le médecin traitant pour éviter tout risque d'infection à la COVID-19. En cas d'absence, il est impératif de prévenir le Conservatoire uniquement par mail à l'adresse suivante covid-conservatoire@grandbesancon.fr.

L'ÉLÈVE, QU'IL SOIT ADULTE OU ENFANT, A PASSÉ UN TEST DE DÉPISTAGE COVID-19, > IL RESTE À LA MAISON

Si l'élève a passé un test de dépistage COVID-19, il doit rester à la maison en attente des résultats du test. Il ne reviendra au Conservatoire que si son test est négatif (une attestation sur l'honneur de non contre-indication au retour dans l'établissement devra être fournie par le représentant légal). Il est impératif dans ce cas de prévenir le Conservatoire uniquement à l'adresse mail suivante : covid-conservatoire@grandbesancon.fr.

L'ÉLÈVE, QU'IL SOIT ADULTE OU ENFANT, EST CAS CONTACT D'UN CAS CONFIRMÉ COVID-19, > IL RESTE À LA MAISON

Si l'élève a été identifié cas contact en dehors du Conservatoire, il doit impérativement rester à la maison conformément à la demande des autorités de santé. Il ne reviendra au Conservatoire que si son test est négatif (une attestation sur l'honneur de non contre-indication au retour dans l'établissement devra être transmise). Il est impératif dans ce cas de prévenir le Conservatoire uniquement à l'adresse mail suivante : covid-conservatoire@grandbesancon.fr.

L'ÉLÈVE, QU'IL SOIT ADULTE OU ENFANT, EST CAS CONFIRMÉ COVID-19, > IL RESTE À LA MAISON

L'élève a été identifié cas confirmé COVID-19, il doit impérativement rester à la maison conformément à la demande des autorités de santé. Il ne retournera au Conservatoire qu'après accord des autorités de santé. Il est impératif dans ce cas de prévenir le Conservatoire uniquement à l'adresse mail suivante : [**covid-conservatoire@grandbesancon.fr**](mailto:covid-conservatoire@grandbesancon.fr).

UN MEMBRE DE VOTRE FOYER, QU'IL SOIT ADULTE OU ENFANT, EST CAS CONFIRMÉ COVID-19, > IL RESTE À LA MAISON

Si un membre de votre foyer (adulte ou enfant) est cas confirmé COVID-19, l'élève ne doit pas se rendre au Conservatoire. Vous devez suivre les recommandations des autorités de santé et l'élève pourra retourner au Conservatoire seulement après accord médical. Il est impératif dans ce cas de prévenir le Conservatoire uniquement à l'adresse mail suivante : [**covid-conservatoire@grandbesancon.fr**](mailto:covid-conservatoire@grandbesancon.fr).

UN MEMBRE DE VOTRE FOYER, QU'IL SOIT ADULTE OU ENFANT EST CAS CONTACT D'UN CAS CONFIRMÉ. COVID-19 > L'ÉLÈVE RESTE À LA MAISON

Si un membre de votre foyer (adulte ou enfant) est identifié cas contact d'un cas confirmé COVID-19, l'élève ne doit pas se rendre au Conservatoire. Le retour au Conservatoire se fera seulement après que le cas contact du foyer ait reçu un avis médical favorable de fin de mise à l'isolement. Il est impératif dans ce cas de prévenir le Conservatoire uniquement à l'adresse mail suivante : [**covid-conservatoire@grandbesancon.fr**](mailto:covid-conservatoire@grandbesancon.fr).

En cas de suspicion de la COVID-19 chez un élève, adulte ou enfant, vous devez impérativement, et sans délai prévenir le Conservatoire à l'adresse mail suivante : [**covid-conservatoire@grandbesancon.fr**](mailto:covid-conservatoire@grandbesancon.fr).

Si un élève (adulte ou enfant) présente des symptômes quelconques, il doit se signaler immédiatement auprès des enseignants, des personnels de surveillance ou administratifs du Conservatoire. Il est alors isolé, idéalement avec un agent Sauveteur Secouriste du Travail (SST), dans un local prévu à cet effet. Un proche est informé dans les meilleurs délais de manière à ce que l'élève puisse regagner son domicile. L'élève est alors invité à prendre un avis médical, et à respecter le protocole décrit plus haut.

En cas d'urgence, le CRR appellera le SAMU (15) et maintiendra l'élève en isolement jusqu'à l'arrivée des secours. L'agent Sauveteur Secouriste du Travail (SST) se chargera d'informer la famille dans les meilleurs délais.

RAPPEL LEXICAL

- **Cas confirmé** : toute personne, symptomatique ou non, avec un résultat biologique confirmant l'infection par la COVID-19 (SARS-CoV-2), par RT-PCR ou par sérologie dans le cadre d'un diagnostic de rattrapage, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).
- **Cas contact** : personne en contact avec la personne cas confirmé en l'absence de mesure de protection efficace pendant toute la durée du contact (absence de masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU la personne « contact » ; absence de masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET la personne « contact »).